

INFORMATIONS IMPORTANTES

DOCUMENT A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER

► Résultats du concours

- ⇒ **Vendredi 13 juin 2014 à 14h** : Affichage de la liste de classement arrêtée par le Jury.
- ADAC = Admis avant choix (doivent saisir leurs vœux de choix de filière)
 - LC = Liste complémentaire (doivent saisir leurs vœux de choix de filière)
 - AJ = Ajourné (étudiants autorisés à redoubler n'ayant pas accès au choix de filière)
 - EXC = Exclu des études médicales (n'ont pas accès au choix de filière)
- ⇒ **Mardi 24 juin à 14h** : Affichage des listes définitives d'affectation par filière.
- ADM = admis dans la filière choisie
 - AJ = Ajourné (étudiants autorisés à redoubler)
 - EXC = Exclu des études médicales

► Edition des relevés de notes PACES

Chaque étudiant doit éditer son relevé de notes exclusivement sur le WEB à partir du 25 juin 2014 jusqu'au vendredi 25 juillet 2014.

L'édition de ce relevé est de la responsabilité de l'étudiant.

L'administration ne fournira aucun duplicata des relevés de notes.

► Choix de filière par le WEB (site internet de la faculté Lyon Est)

La fiche provisoire de choix de filière doit obligatoirement être rendue le vendredi 16 mai 2014 à la fin de la dernière épreuve de l'après-midi. **Elle ne dispense pas de la saisie individuelle sur le Web** de chaque étudiant ayant un résultat ADAC (admis avant choix) ou LC (liste complémentaire) à l'issue de l'affichage des résultats affichés le 13 juin 2014.

TOUS les étudiants concernés (ADAC ou LC) doivent OBLIGATOIREMENT saisir leurs vœux sur :
<http://apoprimoweb.univ-lyon1.fr/paces-webapp/>

⇒ Etudiants ADAC : Choix d'une filière

⇒ Etudiants LC : vœux priorisés (choix 1, puis choix 2...)

Dates d'ouverture du WEB pour le choix des filières en fonction des rangs et résultats :
du Vendredi 13 juin 2014 à 14 h au Mercredi 18 juin 2014 minuit.

N.B. : A l'issue de l'intégralité des choix effectués par TOUS les étudiants concernés, le logiciel affecte les étudiants ADAC dans la filière de leur choix, libère les places restantes et recalcule les rangs utiles. Le logiciel affecte ensuite les étudiants LC en fonction de leurs vœux, en tenant compte du classement initial.

► Modalités de réorientation

⇒ Arrêté du 28 octobre 2010 – art 9 : les candidats classés au-delà de trois fois le nombre de places attribuées à l'UFR par le numérus clausus pour l'ensemble des 4 filières (maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie) doivent se réorienter. Ce calcul s'applique sur le classement général de l'ensemble des 2 semestres hors UE spécifiques.

⇒ Arrêté du 28 octobre 2010 – art 10 : une dérogation aux mesures de réorientation peut être accordée par le Président de l'Université. Pour cela, les étudiants primant réorientés, qui souhaitent se réinscrire en PACES doivent adresser, par voie postale, une demande motivée **accompagnée de justificatifs**, auprès du Doyen de la faculté, entre le 14 et le 24 juin 2014 au plus tard.

La commission d'examen des demandes de dérogation se réunira le vendredi 4 juillet 2014. Les réponses seront adressées par courrier. Aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.

► Demande de Triplement

⇒ Arrêté du 28 octobre 2010 – art 12 : « Nul ne peut être autorisé à prendre plus de deux inscriptions annuelles en première année du premier cycle sauf dérogation accordée par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche médicale responsable ».

⇒ Procédure à suivre : Dans un délai de 7 jours francs après la date d'affichage du choix des filières (24 juin 2014), l'étudiant adresse une demande de dérogation motivée, accompagnée d'éventuels justificatifs (relevés de notes PACES, certificats médicaux...) en vue d'être autorisé à tripler, auprès du Doyen de la faculté de médecine Lyon Est, 8 avenue Rockefeller, 69373 Lyon cedex 08, **par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le jeudi 3 juillet 2014** (cachet de la poste faisant foi). Aucune demande ne sera recevable si elle n'est pas produite à l'appui d'un courrier envoyé en recommandé ou si elle n'est pas envoyée dans les délais impartis.

La commission d'examen des demandes de triplement se réunira le vendredi 4 juillet 2014. Les réponses seront adressées par courrier. Aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.

► Inscriptions 2014-2015 (redoublant PACES et DFGSM2)

Les étudiants autorisés à redoubler la PACES ou admis en FGSM2 doivent OBLIGATOIREMENT se réinscrire sur le site internet : www.univ-lyon1.fr (aux dates indiquées ci-dessous) et régler leurs droits d'inscription par CARTE BANCAIRE (pas de préinscription). Aucune inscription ne sera autorisée en dehors des dates suivantes :

REDOUBLANTS PACES : du 8 au 17 juillet 2014

FGSM2 : du 21 au 25 juillet 2014

► Dépôt des documents administratifs et validation de la carte d'étudiant

Les certificats de scolarité seront à retirer à compter du **mardi 26 août 2014** au bureau de scolarité uniquement sur présentation OBLIGATOIRE des pièces justificatives suivantes :

1. Attestation responsabilité civile 2014-2015.
2. Attestation d'attribution conditionnelle ou définitive de bourse, pour les étudiants boursiers.
3. Pour les étudiants redoublants uniquement : **ORIGINAL du diplôme du baccalauréat** (ni copie, ni relevé de notes du bac, ni diplôme plastifié).

Horaires d'ouverture du service scolarité PACES : 9h30-11h30 / 13h30-15h30 – Fermé le mercredi

Horaires d'ouverture du service scolarité FGSM2 : 13h15 – 16h15 – Fermé le mercredi

► Assurance Responsabilité Civile

Elle est OBLIGATOIRE pour TOUS les étudiants et doit les assurer pour les stages en milieu hospitalier.

Elle peut être souscrite :

- Auprès de la LMDE ou de la SMERRA (indépendamment du choix du centre de sécurité sociale et à contracter directement auprès de leurs services).
- Auprès d'une société privée.

Dans tous les cas les étudiants doivent fournir obligatoirement au service de scolarité qui assure la gestion de leur dossier, **dès le début de l'année universitaire et au plus tard le Vendredi 19 septembre 2014, une attestation précisant qu'ils sont assurés en Responsabilité Civile vie privé et pour les stages en milieu hospitalier.**

► Sécurité Sociale

⇒ Les étudiants atteignant leur 20^{ème} anniversaire dans le courant de l'année universitaire 2014-2015 (entre le 01/10/2014 et le 30/09/2015) doivent souscrire à la sécurité sociale étudiante.

⇒ Les étudiants âgés de plus de 28 ans ne doivent pas être affiliés au régime « étudiant » de la sécurité sociale.

⇒ Les étudiants « ayant droit » des parents ou du conjoint doivent fournir une photocopie de l'attestation accompagnant la carte vitale sur laquelle ils figurent comme ayant droit.

⇒ Les étudiants salariés ne sont pas affiliés au régime « étudiant » et doivent présenter une attestation de l'employeur indiquant qu'ils effectuent au moins 120 heures par trimestre pendant toute l'année universitaire (du 01/10/2014 au 30/09/2015).

N.B. : Pour plus de renseignements se conformer aux dispositions réglementaires via le site intranet de l'université LYON 1 :

Rubrique enseignement → infos pratiques → guides pratiques → guide protection sociale des étudiants.

► Sport (facultatif)

Les étudiants boursiers, les étudiants étrangers dans le cadre d'échanges peuvent, après avis de la commission, être exonérés des droits d'inscription. **Ils ne doivent pas prendre d'inscription « SPORT » par internet lors de leur inscription.** L'inscription au sport se fera directement auprès du SUAPS sur production de pièce justificative).

► Communication des copies SSH

A partir de la rentrée de septembre 2014, les copies de l'épreuve d'UE7 (Santé – Société – Humanité) pourront être consultées uniquement sur demande écrite, à l'attention de Monsieur le Doyen. Les demandes devront être déposées auprès de l'accueil du service scolarité PACES.

► Stages d'initiation aux soins infirmiers pour les étudiants admis en FGSM2

⇒ Tous les étudiants admis en 2^{ème} année dans la **filière MEDECINE (FGSM2)** doivent effectuer un stage d'initiation aux soins infirmiers d'une durée de **4 semaines consécutives entre le 7 juillet et le 31 août 2014**.

**Le choix des stages infirmiers aura lieu le
LUNDI 30 JUIN 2014 à 9h00
Faculté de Médecine Lyon Est
Domaine Rockefeller
Amphi A - Bâtiment CIER**

⇒ **La présence des étudiants est obligatoire.** Toutefois, en cas d'empêchement justifié, l'étudiant(e) peut se faire représenter par un mandataire (procuration rédigée sur papier libre + photocopie de la carte d'identité et de la carte d'étudiant du demandeur + carte d'identité du mandataire).

⇒ **RAPPEL IMPORTANT : La VACCINATION contre l'HEPATITE B (3 injections) et la sérologie anti-HBs sont obligatoires pour tous les étudiants en formation de santé. Les étudiants qui ne sont pas à jour de leurs vaccinations et/ou qui n'ont pas fait parvenir leur certificat de vaccination complet au service de la médecine préventive (par l'intermédiaire de la scolarité) se verront refuser l'accès au choix des stages.**

⇒ **Consignes à respecter impérativement** : à l'issue du choix des stages, les étudiants doivent rapidement prendre contact avec le service des Soins Infirmiers de l'établissement hospitalier choisi afin de prendre connaissance des horaires, conditions d'accès, etc...

⇒ En cas d'accident du travail dans le cadre de votre stage, pendant la fermeture du service scolarité de la faculté de médecine Lyon Est, vous devez adresser directement votre déclaration d'accident à l'aide de l'imprimé S6200 à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie – Agence Risques Professionnels – 69907 LYON cedex 20 - ☎ 36 46

► Informations rentrée 2014 PACES et 2^{ème} année Médecine (FGSM2)

**REUNION D'INFORMATION OBLIGATOIRE ETUDIANTS ADMIS DFGSM2
LE 24/06/2014 A 17H AMPHI A BATIMENT CIER**

LE SERVICE SCOLARITE PACES SERA FERME DU 25 JUILLET AU 24 AOUT 2014 INCLUS.

⇒ Pré-rentrée PACES selon l'affectation en amphithéâtre par le service de scolarité :

- Lundi 8/09/2014 à 10h00 : Amphi A du bâtiment CIER, domaine Rockefeller,
- Lundi 8/09/2014 à 14h00 : Amphi B du bâtiment CIER, domaine Rockefeller,
- Mardi 09/09/2014 à 10h00 : Amphis C du bâtiment CIER et amphi REVOL, domaine Rockefeller,
- Mardi 09/09/2014 à 14h00 : Amphis A1 et A4 à LAENNEC,

La répartition des étudiants PACES par amphis sera consultable sur le site internet de la faculté Lyon Est à compter du vendredi 5 septembre 2014 - 17h.

Tous les étudiants inscrits en PACES devront obligatoirement se présenter à la réunion de pré-rentrée les concernant munis de leur carte d'étudiant (ou à défaut d'une pièce d'identité).

Chaque identité sera contrôlée à l'entrée de l'amphi.

Aucun étudiant ne sera autorisé à pénétrer dans un amphi dans lequel il n'est pas affecté.

⇒ Rentrée PACES : Mercredi 10 septembre 2014 à 8h30.

⇒ Rentrée FGSM2 : Lundi 1er septembre 2014 à 8h.

► Informations rentrée 2014 ISPB (Pharmacie)

⇒ Inscription en ligne sur le site <http://www.univ-lyon1.fr> du 26/08/2014 au 30/09/2014 (dates à confirmer)

⇒ Rentrée universitaire des étudiants de 2^{ème} année le 1^{er} septembre 2014

⇒ Contacts :

Caroline REVERDY (2^{ème} année) : caroline.reverdy@univ-lyon1.fr - ☎ : 04 78 77 75 36

Carole BERTHELIER (Responsable scolarité) : carole.berthelier@univ-lyon1.fr - ☎ : 04 78 78 56 32

Mouna ARAB (Stages) : mouna.arab@univ-lyon1.fr - ☎ : 04 78 77 72 05

► Informations rentrée 2014 Maïeutique – site de Lyon

⇒ Réunion d'accueil obligatoire pour les futurs étudiants le mardi 1^{er} juillet 2014, site de la Formation Maïeutique : 1, avenue Georges Clémenceau – IFCS – Bâtiment 5R – Saint Genis Laval

⇒ Un stage d'initiation aux soins en service de médecine, chirurgie, gynécologie-obstétrique ou maternité, d'une durée de 4 semaines, devra être effectué du 7 juillet au 3 août ou du 4 au 31 août.

⇒ Les étudiants désirant chercher eux-mêmes leur stage doivent soumettre leur choix à l'avis favorable de l'équipe enseignante lors de la réunion d'accueil du 1^{er} juillet 2014.

⇒ Informations Scolarité : severine.mostacci@chu-lyon.fr - ☎ : 04.26.73.96.51

► Informations rentrée 2014 Maïeutique – site de Bourg-en-Bresse

Présence obligatoire :

⇒ Lundi 30 juin 2014 de 13h30 à 17h30 (choix des stages)

⇒ Mardi 1^{er} juillet 2014 de 9h30 à 17h (journée d'initiation)

Voir document intitulé Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud et Faculté de Médecine Lyon Est : « Informations démarches rentrée 2014 – 2015 Sites de Formation Maïeutique de Bourg-en-Bresse et de Lyon »

► Informations rentrée 2014 ISTR (Ergothérapie et Masso-Kinésithérapie)

⇒ Coordonnées des services de scolarité : ☎ : 04 78 77 75 39 ou elodie.belmonte@univ-lyon1.fr

⇒ Dates et modalités d'inscriptions pour les étudiants en formation initiale :

- IA Web du 12 au 22/07/2014 sur le site internet de l'université.
- Prévoir le règlement des frais d'inscription (2565 € en 2013-14) payable en 3 fois par prélèvement bancaire.

⇒ Pour les étudiants en formation continue, nous contacter impérativement.

⇒ Rentrée le 1^{er} septembre 2014.

► Informations rentrée 2014 Odontologie

⇒ Coordonnées secrétariat FGS02 : **Pascal IODICE** : ☎:04.78.77.10.67 ou pascal.iodice@univ-lyon1.fr

⇒ Réunion OBLIGATOIRE de présentation le **lundi 7 juillet, après-midi** (retrait des dossiers d'inscription)

⇒ Inscription uniquement par le web pour les étudiants de LYON 3

⇒ **STAGE INFIRMIER** : il est de 4 semaines consécutives dans tous les départements français. Il ne pourra débuter qu'après votre inscription administrative et la signature de la convention par le Doyen. Aucune liste de stages ne sera fournie. **Attention la liste des stages figurant sur le site PACES concerne UNIQUEMENT les étudiants admis en deuxième année de médecine (DFGSM2).**

⇒ Des informations générales vous seront communiquées sur le site http://odontologie.univ-lyon1.fr/_rubrique actualité